

09.01.1544 Vente d'une portion d'héritage à Marchiennes

par .Jeanne de MARTIN VAST veuve dernièrement de Nicolas DOIAN par
avant lui veuve de Jean de LAUSNOY

.Pierre, Jean et Margueritte de LAUSNOY, frères et sœur et enfants dudit
feu Jean de LAUSNOY et de ladite Jeanne, tous âgés suffisamment et
non liés de quelque état ou condition

à Jean DUSSART, à présent cuisinier de révérend père en Dieu Monseigneur
de Marchiennes

.Note : Moyennant 12 deniers de denier à Dieu, 30 sols de charité et vin et la somme de 36 livres parisis franc
agent, vente de certaine partie de portion d'héritage avec les édifices y construits de présent à usage d'étables
en un lieu manoir, jardin et héritage que fut audit feu Nicolas DOIAN et qu'il avait acquis de son vivant de Jean
LORQUERON sis auprès de l'église paroissiale dudit Marchiennes faisant toucquet menant du marché en la rue
du Wez tenant à l'héritage Georges de LENSSAULT, à prendre la dite portion sur ladite rue du Wez où
ladite étable est assise à savoir depuis le poteau comier de la maison d'icelle veuve allant à (...) de ligne du
long ladite rue jusque à l'héritage dudit Georges de LENSSAULT et comprenant 20 pieds de large dedans le
jardin depuis le front de rue, à condition que l'acquéreur et ses hoirs n'aient vue sur la cour et jardin de la dite
venderesse soit par huis ou fenêtre sinon par verrières installées pour le moins de la hauteur de six pieds au
dessus ainsi qu'il a été devisé exprès. — Acte passé entre les portes de l'église et abbaye de Marchiennes, lieu
limite pour ce faire. - (J 471 / 429)

11.01.1544 Transport et échange de manoirs et héritage à Marchiennes

entre Jacques HERMAND et Jeanne MARTIN sa femme

et Alexandre FREMENU et Catherine du RUT sa femme

.Note : Les dits Jacques HERMAND et sa femme cèdent et délaissent par échange du tout de maintenant à
toujours aux dits FREMENU et sa femme un lieu manoir amasé, cour, jardin, tènement et héritage avec tous
les édifices y construits qu'ils avaient tant du propre patrimoine dudit Jacques que d'acquêt sis en la rue dite
Galette à Marchiennes, tenant à l'héritage des veuve et hoirs Jacques le PIERRART, d'autre au manoir de
Jacques de GUERY, aboutant derrière à l'héritage des hoirs Simon GHUMEZ et Pierronne MARLART
son épouse et devant à front de rue, chargé de 40 sols de sous rente annuelle vers Porus le MANCHICOURT
demeurant en Douai et ledit HERMAND et sa femme seront tenus et ont promis la racheter en dedans trois
ans prochains à compter de ce jour et décharger ledit lieu de tout arrérage au cours d'icelle rente....

Ledit échange à l'encontre d'une maison et édifice, cour, jardin, tènement et héritage que ledit FREMENU et
sa femme avaient naguère acquis dudit Jacques HERMAND à Marchiennes tenant au manoir et héritage
appartenant à présent à Grard FALLEMP, d'autre au manoir et héritage des veuve et hoirs Jacques le
PIERRART, aux jardin et héritage de maître Jacques de LENSSAULT prêtre, et de Simon FRANQUERUE
à cause de Louise HAIOS sa femme et d'un bout aboutant au courant venant de le Raisse à la rivière et
devant à front de rue menant au poncheau dudit courant, chargé de 6 livres 5 sols de rente annuelle au rachat du
denier 20 vers Jean YDE demeurant à Douai avec 6 sols de sous rente annuelle à Nicolas de RAISME
demeurant à Orchies. Acte passé entre les portes de l'église et de l'abbaye de Marchiennes, lieu limite pour ce
faire. (J 471 / 429)

03.02.1544 Vente d'un lieu manoir amasé et héritage à Marchiennes

par .Pierre de GAIGE l'aîné et Pieronne LESPERRON sa femme en
secondes noces, demeurant en Douai

.Pierre de GAIGE le jeune, fils dudit Pierre l'aîné qu'il eut d'Antoinette
WICCART sa femme première, et Marie (en blanc) sa femme,
demeurant à Pecquencourt

à Simon FANA demeurant à le Cappelle en Pévèle, au hameau qu'on dit(?)

.Note : Moyennant 4 gros de denier à Dieu, 2 tphilippus pour 2 chaperons aux dites femmes, un trentel de
vinaigre portant 120 lots au médiateur du marché et la somme de 200 livres monnaie de Flandres en deniers
principaux, vente d'un lieu manoir amasé avec tous les édifices y construits, jardin, tènement et héritage gisant
à Marchiennes près le pont de le Buse, tenant du loin la ruelle Mainguette et d'autre au fossé de le buse, par
derrière à la rivière d'Escarpes et devant à front de rue menant à la porte d'Orchies, chargé de 9 livres 10 sols
de rente hérière annuelle au rachat du denier 20 vers Etienne JORET, brasseur demeurant à Wallers.....
Antoine CHEVALLIER, fils de Laurent, se disant proche parent et lignager des dits vendeurs requiert être reçu
à retrairer ledit héritage vendu par proximité lignagère, nantissant en mains de mayeur et échevins les deniers
principaux du marché. (J 471 / 429)

patrimoniaux de leur mère. Si outre a été accordé par ledit Antoine WATESNE et sa femme que si ladite Catherine leur fille terminait vie par trépas par avant eux ou l'un d'eux, délaissant enfant de ce présent mariage, audit cas que tel enfant devra représenter ladite Catherine sa mère en hoirie et succession des biens et héritages que délaissera ledit Antoine et sa femme (partie effacée, illisible). Et au cas autre, s'il advenait que ladite Catherine terminait vie par mort par avant ledit Jean HOURIER sans délaissier enfant, en ce cas ledit Jean HOURIER demeurera propriétaire de tous ses biens en rendant aux plus prochains hoirs de ladite Catherine les héritages venant du lès et côté d'icelle... (J 471 / 430)

12.01.1559 Précisions sur un contrat de mariage entre

.Daniel de LANDAS et Anne COUPELET sa femme demurant à Brillon

.Jacques LOLIVIER, fils de Thomas, et Suzanne de LANDAS sa femme

.Louise de LANDAS, 20 ans, jeune fille à marier, les dits Daniel , Suzanne et Louise, frère et sœurs, enfants et héritiers de feus Jacques de LANDAS et de Madeleine de le VILLE leurs père et mère

.Mathieu WAGHON et Jean SECREVE, proches parents, tuteurs et curateurs
Commis par justice au règne et gouvernement des corps et biens de Ambroise, Jean et Mathieu de le VILLE, frères, enfants et héritiers de feus Pierre de le VILLE et de Claudine WAGHON , les dits feus Pierre et Madeleine de le VILLE, frère et sœur et enfants de Adam de le VILLE et de Margueritte le GRARD

.Note : En traitant les mariages des dits Pierre et Madeleine de le VILLE, est ordonné et assigné à iceux en avancement de hoirie et par forme de partage à savoir audit Pierre tous et quelconques les manoirs, terres à labour, fossés, prés et rouissoir qu'ils avaient à eux appartenant au terroir de Rieulay tant sur la juridiction de Marchiennes que du seigneur de MAINGOVAL audit Rieulay, pour en jouir par ledit Pierre et sa femme et par leurs enfants les représentant après les trépas des dits donateurs, Et à ladite Madeleine tous les lieux manoirs amasés, jardins, terre à labour, prés, fossés et héritage qu'ils avaient à Marchiennes tant sur le Hainaut que es Bonniers pour en jouir par ladite Madeleine et ses hoirs, chargés de 6 livres parisis de sous rente annuelle dus aux hoirs Jean de LENS SAULT au rachat du denier (en blanc) et laquelle ledit Jacques de LANDAS a de présent rachetée des dits hoirs, selon estimation de plusieurs personnes en ayant connaissance de la part d'icelle Madeleine que les dits Daniel, Suzanne et Louise de LANDAS pour leur part avaient et devraient avoir la totalité de 6 cens de terre en jardinage que fut audit Adam de le VILLE sis au terroir de Bouvignies tenant à l'héritage Jean HARDUE, d'autre à l'héritage Bêtemieu GOGUILLON, d'un bout à la rue du Hen et d'autre à la rue de Coupes ; idem un quartier de terre à labour en blé et avoine audit terroir de Bouvignies aussi venant dudit Adam, séant à « le couture de le campagne » tenant à l'héritage des hoirs Jacques SECREVE et à l'héritage Gilles MAILLANT, si auront encore et que les dits tuteurs leur devront payer et fournir pour une fois la somme de 200 livres parisis en clairs deniers comptant par les mains dudit Mathieu WAGHON. (J 471 / 431)

16.01.1559 Vente d'une partie de jardin à Marchiennes

par Jacques MANESSIER et Margueritte COUTEAU sa femme, conjoints demeurant à Marchiennes

à Catherine LACQUEMAND veuve de Robert MARTIN audit lieu

.Note : Moyennant 12 deniers de denier à Dieu, charité accoutumée et la somme de 37 livres parisis 10 sols de gros Flandres pour chaque livre en deniers principaux du marché, vente d'un bout de jardin et héritage qu'ils ont naguère eu par échange de loi contenant ladite partie les trois quart d'une quarantaine de terre tenant du loin les jardins et héritage d'icelle acheteresse et de Pierre MASSON, aboutant d'un bout à l'héritage Nicolas du RUT et d'autre à l'héritage de présent appartenant à Jean DEFFLACQUES à condition que ladite acheteresse ou détenteur d'icelle partie d'héritage vendue ne pourront planter arbres préjudiciables à l'héritage des dits vendeurs sans le gré et consentement des dits vendeurs ou de leurs successeurs. (J 471 / 431)

27.01.1559 Vente d'une partie d'héritage à Marchiennes

par Andrieu MANNART, laboureur et Marie MANNART sa femme, conjoints demeurant à Marchiennes

à Jean GRAVALINE, jardinier de Monsieur de Marchiennes

- 28.12.1560 Constitution de nouvelle rente héritière annuelle
 par Jean le ROY, laboureur et Noelle de CASTILLON sa femme, conjoints
 demeurant à Lallaing
 au profit de Julien LAISNET, marchand demeurant à Pecquencourt
 .Note : Moyennant la somme de 5 livres 10 sols de nouvelle rente héritière annuelle à 2 termes et paiements en
 Juin et Décembre, à chaque fois la moitié d'icelle somme et continuer d'an en an et de terme en terme jusqu'au
 rachat qui s'en fera de la somme de 80 livres parisis de 20 gros Flandres pour chaque livre en deniers capitaux,
 avec pour sûreté de bien payer, rapport par rain et par bâton en deshéritance en mains de mayeur et échevins en
 about et spéciale assenne d'icelle rente, du nombre de 3 rasières et 3 quareaux de pré et héritage à eux venant du
 patrimoine de ladite Noelle au lieu que l'on dit « germignies », échevinage de Marchiennes, joignant de deux
 sens aux héritages Jean SECREVE, d'autre à l'héritage Jean CORION et à l'héritage des dits vendeurs.
 (J 471 / 431)
- 28.12.1560 Vente de 3 coupes et demie de pré sur l'échevinage de Marchiennes
 par Etienne du CASTILLON, laboureur et Madeleine GUMER sa femme,
 conjoints demeurant à Lallaing
 à Jean le ROY, leur beau frère audit lieu
 .Note : Moyennant 5 sols de denier à Dieu, 2 florins carolus de charité et vin, et la somme de 125 livres parisis
 en deniers principaux du marché dont 76 livres argent comptant et le reste portant 49 livres au St Rémi prochain
 de l'an qu'on dira 1561, vente de 3 coupes et demie de pré et héritage venant du patrimoine dudit Etienne sises
 es prairies de « germignies », échevinage de Marchiennes, tenant de deux sens à 3 rasières 3 quareaux
 appartenant audit acheteur, d'autre à l'héritage Jacques CORION et aboutant à la ruelle et « videnghie » des dits
 prés, (J 471 / 431)
- 30.12.1560 Vente d'un lieu manoir amasé de maison sur l'échevinage de Marchiennes
 par Guillaume de LESTREE et Béatrice GALLOIS sa femme, conjoints
 demeurant de présent en la paroisse de Haulteclocque
 à Philippe GALLOIS, frère à la dite Béatrice (« Béatrix » écrit)
 .Note : Moyennant 6 sols de denier à Dieu, un écu sol à ladite femme pour un chaperon, 4 livres de charité et la
 somme de 38 livres en deniers principaux du marché, vente d'un lieu manoir amasé de maison manable et autres
 édifices, jardin, tènement et héritage à labour contenant coupe et demie de terre labourable venant du patrimoine
 d'icelle Béatrice, séant à le Prée, échevinage de Marchiennes, tenant à l'héritage dudit Philippe acheteur et que
 fut tout un membre, d'autre à l'héritage Hubert LOUBERT et aboutant au marais et warescaix, chargé de
 6 livres 5 sols de sous rente annuelle due aux hoirs Gilles PLANSSON et de 61 sols 6 deniers de pareille sous
 rente annuelle au rachat du denier 16 vers Andrieu MANART. (J 471 / 431)